fneeq CSN

carnets

fédération nationale des enseignantes et des enseignants du québec (fneeq-csn) numéro 9 février 2004

Le collégial encore sur la sellette!

Stoppons la démolition : un combat à poursuivre

La session dernière aura été marquée du sceau de la mobilisation. Le plan d'action de la CSN « *Stoppons la démolition* » a été le coup d'envoi à la forte opposition qui s'est développée à l'égard des politiques et des orientations du gouvernement Charest.

Le 19 novembre 2003, plusieurs syndicats de la FNEEQ ont participé à la journée de piquetage symbolique, le 29 du même mois, bon nombre de nos membres étaient à Québec parmi les 30 000 personnes venues dire à monsieur Charest que nous étions en total désaccord avec les politiques qu'il met de l'avant depuis son élection. Enfin, le 11 décembre, la quasi-totalité des syndicats de la FNEEQ ont participé à la journée nationale de perturbation. Bien que nous n'ayons pu faire reculer le gouvernement, notre action de l'automne 2003 ne doit nullement être considérée comme un échec. Le gouvernement du PLQ devrait savoir maintenant qu'il nous retrouvera fréquemment sur son chemin s'il compte poursuivre dans la même veine. Notre contestation ne pourra porter fruit qu'à moyen et à long terme.

Si jusqu'à tout dernièrement les projecteurs ont été peu braqués sur l'éducation, la situation change drastiquement cette session-ci. À compter du 17 février prochain se tiendra une commission parlementaire sur la qualité, l'accessibilité et le financement de l'enseignement universitaire. De plus, une nouvelle consultation sur la pertinence de créer un ordre professionnel des enseignantes et enseignants pourrait être menée, bien que l'Office des professions ait recommandé de ne pas aller de l'avant avec la création d'un tel ordre tout récemment. Mais le ministre Reid a répété à plusieurs reprises son intention de procéder à la mise en place d'un tel organisme…

Enfin, un forum sur le collégial aura lieu au printemps, forum qui s'annonce pour le moins houleux. Nous revoici encore une fois partis pour un débat sur l'existence de cet ordre d'enseignement, alors que nous aurions pu penser ce sujet définitivement clos. L'étude commandée par la fédération des commissions scolaires qui a été rendue publique à la fin de novembre 2003 ramène ce sujet à l'ordre du jour. Nous le réitérons, cette étude est saugrenue et ne tient tout simplement pas la route. L'approche est strictement comptable et n'a rien à voir avec l'amélioration de l'accessibilité aux études supérieures, bien au contraire ! Quoiqu'il en soit, nous devons donc nous préparer à faire une défense vigoureuse et rigoureuse du réseau collégial en faisant la promotion de ses principales caractéristiques ainsi que de son apport inestimable au développement économique, social et culturel des régions du Québec.

La session qui s'annonce sera décisive pour le monde de l'éducation. Nous comptons sur votre détermination pour que l'on puisse faire progresser notre vision de l'éducation et de la société dans son ensemble.

Solidairement,

Pierre Patry, Président

sommaire

2 Mot du président

3 Le collégial sur la sellette

6 Une profession en crise

9 Un juste prix : le commerce équitable

10 Journée internationale de la philo

12 Téluq : une importante victoire

13 Conférence de l'Internationale de l'éducation

15 Financement universitaire : une côte à remonter

17 Loi sur l'accès à l'égalité : le travail se poursuit

19 Fneequeries

Carnets est la publication officielle de la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ-CSN). La FNEEQ représente plus de 23 500 membres dans les cégeps, établissements privés et universités. Au Québec, elle est l'organisation syndicale la plus représentative de l'enseignement supérieur.

FNEEQ, 1601, avenue De Lorimier,
Montréal (Québec) H2K 4M5
Téléphone : 514 598-2241
Télécopieur : 514 598-2190
Site web : www.fneeq.qc.ca
Courriel : fneeq.reception@csn.qc.ca

Rédacteur en chef : Pierre Patry
Coordination et rédaction : France Désaulniers
Collaborations : François Cyr, Dominique Daigneault, Pierre Després, Laval Rioux, Caroline Senneville, Céline Twigg
Photographie de la couverture : Flavie Trudel, enseignante au cégep régional de Lanaudière à Joliette
Caricature : Boris
Graphisme : Brunel Design
Impression : les travailleuses et les travailleurs syndiqués d'Impart Litho –Tirage 11 500
Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec, Bibliothèque nationale du Canada

Le collégial sur la sellette

Le 28 novembre 2003, la Fédération des commissions scolaires du Québec rendait public un rapport produit par monsieur Denis Bédard. Celui-ci recommandait rien de moins que l'abolition du réseau collégial. On propose de regrouper, sous la responsabilité des commissions scolaires, les formations professionnelle et technique et on démantèle le pré-universitaire en ajoutant une sixième année au secondaire et une année supplémentaire à l'université. Chronique d'une proposition saugrenue.

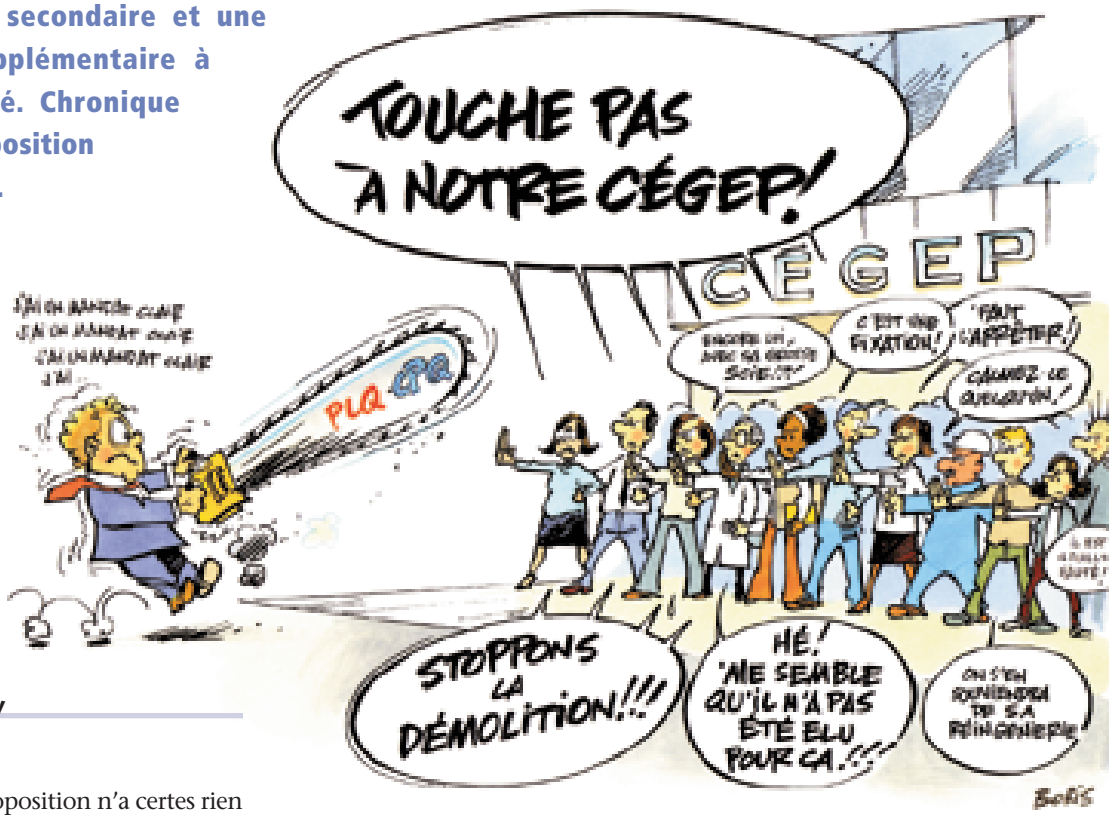

Pierre Patry
Président

Cette proposition n'a certes rien de bien original, mais ne doit toutefois pas être prise à la légère. La fédération des commissions scolaires cherche une écoute attentive de la part du gouvernement en situant sa proposition de réorganisation du système scolaire dans le contexte de la *réingénierie* de l'État entreprise par le gouvernement et de la situation budgétaire difficile qui s'annonce.

Si le ministre Reid a réagi publiquement en indiquant qu'il n'était pas question pour lui d'abolir les cégeps, il a toutefois signalé que le réseau collégial sera cependant appelé à connaître des changements au cours des prochains mois et que le forum collégial du printemps prochain offrira l'occasion d'examiner les possibilités de réforme. Notons que le ministre a salué le courage de la fédération des commissions scolaires, considérant qu'elle apportait une importante contribution à un débat nécessaire. Bref, rien pour nous rassurer.

Une démonstration douteuse

L'étude commandée par les commissions scolaires est tronquée. Le procédé est simple, pour ne pas dire simpliste : on détermine à l'avance les conclusions et on confie à un consultant extérieur le mandat de produire un rapport en fonction de conclusions préétablies. Puisque ce consultant, monsieur Denis Bédard, est réputé et a une vaste expérience du service public, l'étude ne peut être que crédible. Or, il n'en est rien.

Examinons à grands traits la façon dont est structuré le rapport Bédard. Après avoir présenté l'organisation actuelle du système d'éducation du Québec et l'avoir comparé à d'autres systèmes d'éducation au Canada et aux États-Unis dans le premier chapitre, on aborde la problématique financière du système éducatif dans le chapitre qui suit.

On y fait alors une analyse comparative des dépenses en éducation avec les autres régions du Canada *(le terme est de l'auteur)*. Ensuite on bricole une nouvelle norme basée sur le calcul d'une dépense globale normalisée d'éducation et de là, on en vient à la conclusion qu'au Québec, il y a une dépense excédentaire de 1348 milliard $. Le premier jalon était donc posé, le système d'éducation québécois coûte trop cher.

Quelques remarques s'imposent d'emblée. Jamais dans ce chapitre, pas plus que dans le reste du rapport, on ne tient compte des choix sociaux que nous avons effectués pour démocratiser l'accès à l'éducation au Québec. En outre, la coïncidence est étrange, la dépense excédentaire identifiée correspond à peu de choses près au financement du réseau collégial ! Enfin, c'est à partir d'une nouvelle norme inventée pour les seules fins de cette étude que s'élaborera dans les chapitres subséquents la proposition de *réingénierie* du système d'éducation.

Avancez en arrière !

Une fois cette dépense excédentaire identifiée, l'auteur cherche les causes de celle-ci et il en trouve. D'abord, au secondaire, le ratio maître-élève est plus généreux que dans le reste du Canada, ce qui générerait une dépense de 322 millions $ en trop. Au collégial, les conditions de travail seraient trop généreuses, la charge de travail est moins lourde qu'au primaire et au secondaire et n'est pas accompagnée, comme à l'université, d'une obligation de recherche, de publication ou d'une autre forme de rayonnement professionnel. Il serait semble-t-il possible d'économiser 112 millions $.

Ensuite, il examine l'efficience et la durée de formation, laquelle serait trop longue, causée essentiellement par le collégial bien sûr.

Photo : Flavie Trudel

Il semble que si on abolissait le collégial, les problèmes d'orientation scolaire des jeunes disparaîtraient comme par enchantement entraînant une économie de 271 millions $. Enfin, la demande des services éducatifs serait plus forte que dans le reste du Canada, quel malheur ! De plus, le taux d'obtention d'un diplôme universitaire est légèrement inférieur au Québec qu'au Canada, le problème se situerait donc entre le secondaire et le premier diplôme universitaire, on pourrait ici économiser 600 millions $. Le deuxième jalon est posé, le problème c'est le collégial.

Photo : Flavie Trudel

La table était donc mise pour la proposition de *réingénierie* de l'enseignement secondaire et postsecondaire. On abolit les cégeps, on crée des collèges d'enseignement professionnel et technique et on démantèle l'enseignement préuniversitaire en instaurant une sixième année de secondaire et une année de plus à l'université. Voilà comment a surgi la proposition Bédard qu'on pourrait appeler *« back to the future »* ou encore avancez en arrière.

Une impression de déjà vu

Est-on en train d'assister à un mauvais *remake* vécu en 1992 sous la ministre Robillard? Il semble bien que oui et l'issue est encore plus incertaine. Nous devons donc nous préparer à faire une défense vigoureuse et rigoureuse de la pertinence de l'ordre d'enseignement collégial. Pour ce faire, nous devons identifier et promouvoir les principales caractéristiques du réseau collégial.

D'abord, il s'agit d'un ordre d'enseignement qui relève de l'enseignement supérieur. Cela a été confirmé à plusieurs reprises. Ce fut le cas encore tout récemment avec l'entente sur la restructuration salariale qui consacre la catégorie d'emploi enseignante et enseignant du collégial comme étant distincte de celle du primaire et du secondaire.

D'autre part, le réseau collégial est un réseau public. Cela implique donc qu'il doit continuer à être exempt de frais de scolarité et pleinement financé par l'État. Enfin, il s'agit d'un ordre d'enseignement où cohabitent les programmes techniques et préuniversitaires. Les étudiantes et les étudiants de ces deux formations recevant la même formation générale.

Un choix d'organisation avantageux

Premièrement, il a permis d'augmenter considérablement l'accessibilité aux études supérieures et ce, sur l'ensemble du territoire québécois. Deuxièmement, les cégeps sont devenus et demeurent des moteurs de développement économique, social et culturel de l'ensemble des régions du Québec. Troisièmement, ils ont permis de hausser les aspirations éducatives des Québécoises et Québécois, y compris pour plus de 20 % des finissantes et finissants en formation technique qui accèdent aux études universitaires.

Entendons-nous bien : nous défendrons les principales caractéristiques du réseau collégial sans toutefois nous faire des promoteurs du statu quo. Nous nous adresserons aux questions mises au débat par d'autres, que ce soit par les commissions scolaires ou encore par la Fédération des cégeps dans son projet de plan de développement. Nous ne voulons pas du statu quo mais d'un meilleur réseau collégial, mieux financé, plus accueillant encore et mieux arrimé aux autres ordres d'enseignement.

Des alliances à bâtir

Cette défense du réseau collégial nous ne la ferons pas seuls. D'abord, elle se fera avec la CSN, les conseils centraux ont déjà été alertés de la situation et ils peuvent jouer un grand rôle dans chacune des régions du Québec. En outre, la nouvelle phase du plan d'action CSN *« Stoppons la démolition»* inclura un volet touchant l'éducation où un accent sera mis sur la défense du réseau collégial.

Photo : France Désaulniers

Nous la ferons aussi en alliance avec les autres organisations syndicales collégiales : enseignantes et enseignants, employé-es de soutien et professionnel-les, organisations étudiantes ainsi qu'avec les associations de parents.

Cette défense pourra aussi se faire avec les organisations de la société civile. Enfin, nous n'exclurons aucune collaboration avec toute force désireuse de défendre l'intégrité de ce réseau.

Des choix de société

Depuis le rapport Parent, des choix de société ont permis aux jeunes et aux adultes d'avoir un plus grand accès à la formation et ce, dans toutes les régions du Québec. Les résultats actuels démontrent que le Québec est en avance sur plusieurs pays en ce qui concerne le nombre de jeunes en formation. De plus, les cégeps sont devenus, au cours des ans, des phares dans les régions. On ne peut les rayer de la carte en développant une argumentation uniquement financière et comptable, par ailleurs contestable de ce strict point de vue.

Les besoins et les attentes des étudiantes et des étudiants québécois, jeunes et adultes, sont au cœur de nos préoccupations et c'est ce que nous défendrons fermement sur toutes les tribunes au cours des prochains mois. ▲

Les 12 et 13 février prochains, la FNEEQ tiendra une activité de réflexion et de mobilisation sur l'avenir du réseau collégial. En plus des syndicats de la fédération, seront conviés à ce rendez-vous des représentantes et des représentants de la CSN et de ses conseils centraux ainsi que des délégations des organisations syndicales, étudiantes et de parents du collégial.

Une profession en crise

Lors d'une consultation menée à l'automne dernier par le Conseil supérieur de l'éducation (CSÉ), la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec a déposé un mémoire sur la profession enseignante. D'entrée de jeu, nous avons affirmé que la profession est en crise.

Céline Twigg
Déléguée à la coordination du regroupement privé

Les changements apportés au système scolaire québécois au cours de la dernière décennie ont modifié en profondeur les conditions d'exercice de la profession. Aux nombreuses réformes se sont greffés des phénomènes qui ont amplifié la crise. Il suffit de penser à la pénurie actuelle d'enseignantes et d'enseignants et à la difficulté de rétention des jeunes maîtres dans la profession. Le mémoire aborde la problématique sous l'angle de la formation des maîtres, des conditions d'exercice et de la reconnaissance sociale.

La formation des maîtres et l'accès à la profession

Rappelons que depuis 1994 l'introduction d'un baccalauréat de quatre ans a changé les règles de l'accès à la profession. Sept cents heures sont consacrées à des stages et une formation multidisciplinaire est offerte. Ce faisant, ce nouveau baccalauréat modifiait l'équilibre entre la formation disciplinaire et la formation pratique.

De plus, dans la foulée de la mise en oeuvre de ce nouveau parcours, le ministère de l'Éducation transformait le règlement sur l'autorisation d'enseigner. Une seule voie permettait l'accès à l'obtention du brevet d'enseignement. C'était celle du nouveau baccalauréat, écartant ainsi la formation dispensée par les certificats de premier cycle en psychopédagogie.

Certes, toutes ces transformations avaient comme objectif l'amélioration de la formation à l'enseignement. Or, le mémoire relève de nombreuses déficiences. En effet, nous avons constaté des lacunes dans la formation disciplinaire des jeunes maîtres qui éprouvent une grande insécurité quant aux contenus notionnels prescrits par les programmes d'étude. Il résulte de cette fragilité disciplinaire une dépendance excessive à l'égard du matériel didactique offert par les éditeurs. Nous croyons que ce problème ne disparaîtra pas dans un contexte de pédagogie par projet. Au contraire, il deviendra plus aigu, car les nouvelles stratégies pédagogiques que sous-

tend la réforme scolaire exigent une grande ouverture d'esprit et par conséquent, une vaste culture disciplinaire.

Aux difficultés de la gestion de classe s'ajoute l'insécurité face aux contenus disciplinaires. Le mémoire souligne qu'il y a là un facteur important dans les difficultés de rétention de la profession enseignante.

Par ailleurs, les voies d'accès à la profession sont actuellement structurées de telle sorte qu'elles rendent la profession peu attrayante pour les candidats susceptibles de s'engager dans la profession. À cet effet, la fomation initiale oblige les candidats à l'enseignement à faire un choix quasi irrévocable dès le collégial. Pour se diriger en enseignement aux secteurs préscolaire, primaire ou secondaire, un bachelier, diplômé dans une discipline donnée, doit ajouter à son parcours universitaire trois ou quatre années d'études supplémentaires. La formation courte menant à l'obtention du brevet d'enseignement est disparue. À notre avis, il y a là quelque chose d'absurde. D'autant plus que cette formation est dispensée en Ontario, qu'elle est reconnue au Québec et par conséquent donne accès à la profession.

Plusieurs phénomènes ont contribué à détériorer les conditions d'exercice de la profession. Le mémoire en a retenu trois.

Le renouvellement rapide des effectifs

Depuis 1996, les secteurs préscolaire, primaire et secondaire connaissent un renouvellement rapide des effectifs enseignants. Nul doute que l'insertion des jeunes maîtres dans la profession devient difficile puisque la transmission de l'expertise devient rarissime. À cette difficulté s'ajoute celle d'une intégration dans un contexte en mouvance. En effet, la mise en place des différentes réformes oblige les jeunes enseignants à s'intégrer dans un milieu scolaire qui est lui-même à la recherche de nouvelles pratiques. À la suite de ces constatations, le mémoire suggère de mettre en place des mesures de soutien destinées aux nouveaux enseignants.

L'intégration des TIC

Une enquête menée au printemps 2002 auprès des membres des syndicats du regroupement privé a permis de constater les nombreuses difficultés que vivent les enseignants lorsqu'ils intègrent les TIC à leur enseignement. L'alourdissement de la tâche, l'absence de programmes de perfectionnement, le manque de soutien technique ou l'aménagement inadéquat d'horaire sont autant de réalités qui assombrissent les conditions d'exercice de la profession.

L'impact des réformes

Au cours de la dernière décennie, la profession enseignante a également été bouleversée par deux importantes réformes.

La réforme des gestions des services publics a introduit en éducation un mode de gestion axée sur les résultats. C'est dans cette réforme que les notions de transparence, d'imputabilité, d'obligation de résultat ont trouvé leur origine. Parallèlement à ce mouvement, la part budgétaire consacrée à l'éducation a été diminuée. En effet, la part du PIB consacrée à l'enseignement primaire et secondaire est passé de 6% en 1981 à 4% en 2001. Cette baisse de financement a favorisé l'instauration d'une dynamique de marché axée sur la compétitivité entre les établissements scolaires. La publication des palmarès en est un bon exemple.

Bien que la réforme scolaire de 1997 soit porteuse d'objectifs éducatifs ambitieux, sa mise en œuvre a fait place à de nombreux tâtonnements ce qui a eu pour effet d'affecter sa légitimité. À cet égard, le mémoire souligne la confusion entourant le tandem compétences et savoirs, les problèmes soulevés par l'évaluation des compétences et les nombreux retards survenus lors des parutions des programmes d'étude.

De plus, cette réforme s'articule autour de deux grands pôles idéologiques contradictoires et générateurs de tensions. D'une part, les politiques de désengagement de l'État, la décentralisation des décisions vers l'école et l'imputabilité relèvent d'une culture néolibérale. D'autre part, les trois missions confiées à l'école québécoise, *Instruire, socialiser et qualifier*, s'inscrivent dans une perspective humaniste. Il y a là une source d'ambiguïté dans laquelle l'acte d'enseigner perd son sens.

La reconnaissance de la profession

L'approche client dans les rapports de l'école avec les parents a aussi contribué à la dépréciation de la pro-

BREF APERÇU DES RECOMMANDATIONS DU MÉMOIRE

Que la formation des maîtres passe par une solide formation disciplinaire

Que l'accès à la profession pour les diplômés ayant au moins un baccalauréat dans un champ disciplinaire soit offert par la mise en place d'une formation universitaire complémentaire en pédagogie et en didactique

Que des libérations de tâche d'enseignement soient accordées aux enseignants expérimentés qui désirent accompagner les nouveaux maîtres

Que l'implantation des TIC ne se fasse pas au détriment des conditions de travail des enseignantes et des enseignants

Que la valorisation des enseignants passe par la reconnaissance de leur expertise en leur accordant un pouvoir décisionnel accru et par conséquent, la fédération s'oppose à la création d'un ordre professionnel

fession. En effet, cette approche vise à considérer l'école comme une entreprise de services dont les parents sont les clients qui, en cas d'insatisfaction, peuvent choisir un autre établissement. Dans une telle perspective, il arrive de plus en plus souvent que des directions d'établissement donnent raison *a priori* au parent qui se plaint d'un enseignant. À cet égard, le mémoire constate que les compétences professionnelles des enseignants ne sont pas suffisamment reconnues.

Toutefois, la reconnaissance sociale de la profession ne passe pas par la création d'un ordre. Le mémoire l'a rappelé ! Depuis l'arrivée du nouveau gouvernement et malgré l'avis contraire de l'Office des professions, le débat autour de la création d'un ordre professionnel refait surface. Or, prétendre que l'appartenance à un ordre professionnel valorisera le statut professionnel de l'enseignant est pour le moins douteux. Créé avant tout pour la protection du public, un ordre n'est pas une entité vouée à la défense de ses membres. La reconnaissance sociale doit plutôt reposer sur des assises qui privilégient des mesures axées sur l'autonomie professionnelle et la prise en charge du milieu.

Finalement

L'exercice de la profession enseignante restera difficile et ce, même dans un contexte favorable. Or, depuis une dizaine d'années, les conditions d'exercice s'aggravent à un tel point qu'enseigner n'est plus une profession attrayante pour les jeunes.

Dans son mémoire, la FNEEQ réitère l'importance de mettre en place des mesures qui accompagnent les jeunes, qui encouragent l'autonomie professionnelle et qui instaurent un réel pouvoir de décision pour les enseignants. C'est dans cette direction, croyons-nous, que se profilera un avenir prometteur d'épanouissement pour la profession enseignante. ▲

COMME VOUS, NOTRE FORCE C'EST D'ÊTRE MEMBRE D'UN GROUPE

Découvrez et épargnez!

Découvrez — Membre de la FNEEQ découvrez les avantages du Programme d'assurance privilège de La Capitale assurances générales.

Épargnez
- 5 % sur votre assurance automobile;
- 10 % sur votre assurance habitation;
- obtenez plus de protections pour le même prix;
- bénéficiez de CAP, un programme exclusif d'assistance juridique, habitation et routière.*

Appelez — Demandez-nous une soumission, sans obligation de votre part. Appelez un de nos agents dès maintenant. Vous avez tout à gagner!

Sans frais : 1 800 322-9226
Montréal : (514) 906-2208
Québec : (418) 266-9908

La Capitale
assurances générales
directiongroupes@capitale.qc.ca
www.lacapitale.com

* Certaines conditions s'appliquent

Le commerce équitable, l'affaire de toutes et tous !

Les produits alimentaires en provenance du Sud sont le fruit du labeur de familles vivant souvent dans une pauvreté et une précarité extrêmes. Alors que quelques compagnies multinationales contrôlent une large part du marché agro-alimentaire, les sommes reçues par les producteurs et les travailleurs sont si minimes que ceux-ci ne peuvent répondre à leurs besoins essentiels.

Photo : Équiterre

Caroline Senneville
Vice-présidente

En achetant votre café quotidien, vous avez le choix : ou vos sous servent à enrichir une multinationale et de nombreux intermédiaires entre le producteur et vous, ou encore une grande partie de cet argent dépensé ira à celui qui produit effectivement le café que vous buvez. En choisissant le café équitable, les consommatrices et consommateurs que nous sommes utilisent leur pouvoir d'achat pour s'opposer aux inégalités des échanges internationaux et pour soutenir le travail de familles productrices de café.

Les principes du commerce équitable du café visent à payer, via un commerce direct éliminant la multiplication des intermédiaires, un juste prix pour un produit en provenance de petits producteurs organisés démocratiquement ou à des plantations respectant les droits des travailleuses et des travailleurs. De plus, les produits sont cultivés selon des techniques écologiques respectant l'environnement. Une partie des bénéfices sont réinvestis dans des projets d'éducation, de santé ou de protection de l'environnement. Le commerce équitable permet donc à ces communautés caféicultrices de lutter contre la pauvreté et de reprendre en main le développement de leur propre communauté.

Photo : France Désaulniers

Comme il se boit beaucoup de café dans chaque école, collège ou université du Québec, la FNEEQ a décidé, lors de son dernier congrès, d'entreprendre une campagne auprès de ses membres pour promouvoir l'achat de produits équitables, dont le café. Nous avons profité de la réunion du conseil fédéral de décembre 2003 pour lancer la première étape de cette campagne.

Ainsi, nous souhaitons que chacun de nos syndicats pose des gestes concrets en offrant du café équitable dans leurs locaux. Si cela est déjà fait, pourquoi ne pas entreprendre des démarches avec l'association étudiante et les autres syndicats de l'établissement, s'il y lieu, pour que cette pratique s'étende aux café étudiant et à la cafétéria? Ou encore faciliter l'entrée d'autres produits équitables tels que le sucre, le thé ou le chocolat?

De plus, nous demandons aux syndicats de sensibiliser leurs membres pour qu'ils puissent à leur tour faire des achats équitables. Il suffit de surveiller le logo de certification de *TransFair Canada* pour s'assurer que notre achat sera véritablement équitable.

Pour ce faire, nous bénéficions la collaboration de l'organisme *Équiterre*, qui pourra appuyer nos syndicats dans l'ensemble de leurs démarches. En fournissant du matériel argumentaire, des démarches à suivre, des listes de fournisseurs, chacun des syndicats et des responsables locaux à l'action internationale sera mieux équipé pour passer à l'action. ▲

Cet article a été rédigé en collaboration avec Équiterre, un organisme à but non lucratif ayant pour mission de contribuer à bâtir un mouvement citoyen en prônant des choix collectifs et individuels à la fois écologiques et socialement équitables.

Journée internationale de la philosophie

Le 21 novembre 2003, Journée internationale de la philosophie, les enseignantes et les enseignants de philosophie ont célébré sous l'égide de l'UNESCO, 35 ans d'enseignement public de cette discipline dans les cégeps du Québec. La rencontre n'était pas que festive. Elle se voulait aussi une réflexion en profondeur sur les perspectives d'avenir de cette discipline au collégial. Pour mener à bien cette réflexion prospective, le Comité des enseignantes et enseignants de philosophie avait convié à cette journée ses différents partenaires : des étudiantes et des étudiants en philosophie au collégial, des stagiaires, de futurs enseignants et enseignantes dans nos collèges, des professeurs de philosophie des universités québécoises, etc.

Pierre Després
Coordonnateur
Comité des enseignantes et enseignants de philosophie

Photo : Christian Blais

Les semaines qui ont suivi cette réflexion ont été teintées d'inquiétude. En effet, les enseignantes et les enseignants de philosophie ont appris, coup sur coup, la tenue d'un forum sur les cégeps au printemps 2004 et la volonté avouée de la Fédération des commissions scolaires du Québec de proposer au ministre de l'Éducation, rien de moins que l'abolition des cégeps. Dans ce contexte, la réflexion sur l'avenir de la philosophie devient indissociable d'une réflexion sur l'avenir des cégeps et plus particulièrement de ce qui en constitue le cœur : la formation générale. Nous défendrons à l'occasion de ce forum la formation générale de qualité que nous dispensons dans les collèges depuis trente-cinq ans. Mais défendre l'importance de la formation générale ne signifie pas défendre le statu quo. Pour qu'elle demeure signifiante pour les étudiantes et les étudiants, cette formation doit leur permettre d'interpréter efficacement le monde dans lequel ils seront appelés à évoluer. À l'occasion de ce forum, les enseignantes et les enseignants de philosophie engageront une réflexion critique et constructive sur les finalités de l'enseignement de la philosophie et de la formation générale dans nos collèges.

Un regain d'intérêt pour la philosophie

Il y a certainement depuis une dizaine d'années, un regain d'intérêt pour la philosophie. Des forums de discussions comme les cafés philosophiques sont inspirés par une quête de sens populaire indéniable[1]. Les questions citoyennes (enjeux éthiques, politiques et philosophiques) impliquées dans le développement rapide des sciences et des techniques dans notre monde moderne ont été au cœur de ces préoccupations populaires.

Cet intérêt témoigne de cette quête du sens palpable quotidiennement dans les sociétés industrialisées. Souvent incapables de concilier exigences professionnelles, vie citoyenne et vie familiale, de plus en plus de personnes sont en quête d'un sens plus intégrateur à leur vie. Ils refusent ainsi la spécialisation et le morcellement auquel les exigences de l'économie cherchent souvent à les confiner. La philosophie dans les collèges doit prendre acte de ces

préoccupations populaires. L'enseignement qui s'y donne doit permettre aux milliers de jeunes du Québec d'entrer dans une réflexion pertinente sur ce monde qu'ils sont appelés à construire.

La réflexion philosophique sur les sciences et la technologie n'a jamais été aussi indispensable

Le rapport Parent souhaitait que la philosophie enseignée dans les cégeps se rapproche des sciences plus qu'elle ne l'avait fait par le passé. Un cours de philosophie a contribué à développer une telle réflexion sur les sciences pendant les 25 premières années des collèges. Au début des années quatre-vingt-dix, *les mesures de renouveau* ont proposé un nouveau découpage de la formation générale et de la philosophie qui réduisait sensiblement la place de la réflexion philosophique sur les sciences. Les élèves ont été ainsi privés d'un lieu privilégié de réflexion sur les sciences et la technologie modernes. Ils n'ont pas pour autant délaissé ces questions. Les cours actuels de philosophie permettent, entre autres dans le premier cours, une certaine réflexion sur la science à travers une réflexion sur les modes de connaissance, mais c'est dans le troisième cours de philosophie qui aborde la dimension éthique et politique de la philosophie, que l'on peut espérer faire progresser davantage la conscience chez les élèves de l'importance de développer un jugement éclairé sur ces questions. Le philosophe Francis Fukuyama affirmait dans son dernier livre *La fin de l'homme*[2] que c'est notre conception fondamentale de l'être humain qui risque d'être progressivement dénaturée si nous cessons de poser à la science et à la technologie des questions de sens indissociables des valeurs fondamentales de nos sociétés humaines contemporaines.

La quête du sens et l'instrumentalisation des savoirs

Il n'y a plus beaucoup d'espace public pour l'apprentissage d'une pensée libre dans nos sociétés modernes qui ont, en grande partie, instrumentalisé les savoirs. Cet idéal d'une recherche désintéressée de la vérité que nous proposent les modèles du passé (le doute méthodique de Descartes, la profession d'ignorance de Socrate, etc.) doit

Photo : Christian Blais

être préservée. Il faut pour cela favoriser l'émergence de lieux dans nos systèmes d'éducation où une pensée libre puisse s'affirmer. Cette pensée créatrice, qui n'accepte comme contrainte que les exigences de la raison, ne se développe pas spontanément. Un enseignement doit soutenir cette initiation : la philosophie nous semble tout indiquée pour jouer ce rôle dans notre société. À cet effet, il faudrait songer à élargir cet espace de liberté aux études primaires et secondaires[3]. Il n'y pas de raison de limiter l'enseignement d'une pensée rationnelle et libre au niveau des études collégiales.

Cet espace de liberté de pensée dans une institution où les savoirs sont fortement instrumentalisés, apparaît comme une condition nécessaire à toute quête du sens. Donner un sens au monde que nous habitons est un acte de liberté proprement philosophique. Les sciences et la technologie, indispensables par ailleurs, ne sont pas en mesure de nous fournir cet espace parce qu'ils sont déterminés par leurs objets d'étude. La philosophie et la littérature peuvent et doivent jouer ce rôle auprès des jeunes des futures générations. À ce titre, si la réflexion sur les sciences milite en faveur d'un rapprochement avec les sciences et la technique, la quête du sens d'un esprit libre devrait supposer au collégial un rapprochement sensible entre littérature et philosophie.

Après plus de trente-cinq ans d'enseignement public de la philosophie, l'enseignement de cette discipline dans les collèges en est à un point tournant. En effet, les enseignantes et les enseignants qui ont contribué à développer cet enseignement public vont quitter massivement les collèges dans les prochaines années. Une nouvelle génération de professeurs de philosophie s'apprête donc à prendre la relève. Ils seront appelés à construire avec les élèves des prochaines générations, cette pensée libre si nécessaire à la vie citoyenne. L'élitisme, qui a pu caractériser l'enseignement de la philosophie pendant une partie de son histoire, n'aura pas sa place dans le développement d'un tel espace de liberté. ▲

1 Les cafés philosophiques sont des lieux de rencontres populaires se tenant généralement dans les cafés et les bars. Ces rencontres, contrairement à la forme plus institutionnelle de l'enseignement de la philosophie, sont spontanées et libres.

2 Francis Fukuyama *La fin de l'homme* Les conséquences de la révolution biotechnique, Éditions de la Table Ronde, Paris. 2002.

3 La CSDM a entrepris de donner dans cinq écoles secondaires un cours de préparation à la philosophie dès le secondaire 5. La philosophie est perçue par la CSDM comme une discipline permettant de combler le vide laissé par la fin de l'enseignement religieux dans les écoles du Québec.

Une importante victoire syndicale

C'est dans l'enthousiasme et avec une très large majorité que l'assemblée générale de TÉLUQ a accepté l'entente de principe négociée avec l'institution. Il s'agit d'une première convention FNEEQ pour ces 140 personnes salariées bien décidées à faire reconnaître le caractère professionnel de leur contribution et mettre fin à un régime d'emploi caractérisé par le mépris et l'exclusion notamment par la perdurance d'une pratique de rémunération à la pièce. Mettant à profit des changements positifs intervenus à la direction de l'institution et fort d'un vote de grève à 89 %, le syndicat des tutrices et tuteurs a réussi une véritable refonte de sa convention collective.

François Cyr
Vice-président

Photo : Yves Robitaille

Les faits saillants

Sur le plan politique, les tutrices et tuteurs, à l'instar de leurs collègues chargés de cours, ont obtenu droit de cité et de parole aux instances académiques de TÉLUQ. D'autre part, on note des gains importants au chapitre des libérations syndicales : les sommes allouées seront décuplées.

Au niveau des avantages sociaux à incidence monétaire, les tutrices et tuteurs réussissent un important rattrapage avec les dispositifs régissant la plupart des salariés syndiqués du secteur public et parapublic, plus particulièrement au chapitre du régime de retraite et des congés de maternité.

De plus, les tutrices et tuteurs pourront bénéficier d'un budget bonifié afin de déployer des projets de leur cru pour intégrer davantage leur pratique professionnelle à la réalité institutionnelle.

23 % d'augmentation salariale !

C'est au chapitre de la rémunération que les gains sont les plus spectaculaires tant au chapitre du montant qu'au niveau de la structure de rémunération. Tournant définitivement le dos à l'ancien modèle, la nouvelle formule de rémunération consiste à verser à la tutrice et au tuteur le plein montant prévu pour une assignation et ce, que l'étudiante et l'étudiant remette ou pas ses travaux notés.

Par ailleurs, de par la nature même de leur travail effectué à domicile, les tutrices et tuteurs revendiquent la mise sur pied d'une véritable politique de remboursement ou de compensation pour l'usage de leur ordinateur, les frais d'abonnement à Internet, etc.

Il faut signaler des gains importants à ce chapitre. Par exemple, l'employeur remboursera le coût mensuel d'une deuxième ligne téléphonique ainsi que le coût mensuel de l'abonnement à un service Internet partiellement ou complètement.

Comme on le voit, les tutrices et tuteurs en signant leur courte convention collective (2 ans) ont raison de se réjouir d'autant plus que plusieurs d'entre eux toucheront une somme rondelette en compensation du sur-travail passé.

C'est donc la tête haute qu'elles et qu'ils participent de plein droit aux grandes discussions visant l'intégration de TÉLUQ à l'UQAM. Nul doute que devant l'importance de la croissance anticipée de l'enseignement à distance, on entendra parler encore des tutrices et tuteurs et de leur convention collective qui servira de modèle, de pôle de référence pour ce type de travail.

Lors de l'assemblée générale tenue simultanément à Montréal et Québec, Sylvie Pelletier, la présidente du syndicat, a insisté : *la victoire des tutrices et tuteurs est aussi attribuable au fruit de la solidarité agissante des autres syndicats de la FNEEQ qui ont répondu présents notamment en fournissant un important soutien financier.*

Sylvie Pelletier a raison : il y a un peu de nous tous dans cette victoire syndicale, petit rayon de soleil en ces temps troubles. ▲

IVe Conférence sur l'enseignement supérieur de l'Internationale de l'éducation

C'est avec 65 délégué-es, en provenance de 20 pays, que j'ai participé à cette conférence de l'Internationale de l'éducation (IÉ) consacrée à l'enseignement supérieur qui s'est déroulée à Dakar au Sénégal les 30 octobre et 1er novembre 2003. Pour l'IÉ, il s'agissait de la quatrième conférence de ce type, la précédente ayant d'ailleurs eu lieu à Montréal en mars 2002, alors que la FNEEQ était l'une des organisations hôtes.

Caroline Senneville
Vice-présidente

Depuis son adhésion à l'IÉ et conformément à nos axes stratégiques en action internationale, la FNEEQ participe aux activités de cette organisation internationale ayant des affiliés dans plus de 130 pays, en mettant l'accent sur l'enseignement supérieur, car il s'agit du secteur où œuvre la grande majorité de nos membres.

En tenant cette conférence à Dakar, capitale du Sénégal, l'IÉ et ses affiliées désiraient susciter une plus grande participation des délégué-es en provenance de pays en développement. Cet objectif a été en partie atteint avec la participation de 5 pays africains (le Sénégal, bien sûr, mais aussi la Côte-d'Ivoire, l'Ouganda, la Guinée et l'Afrique du Sud) ainsi que des délégations de l'Inde et des Îles Fidji.

La situation de l'enseignement supérieur en Afrique

Presque toutes les délégations africaines ont pu faire des présentations sur la situation de l'enseignement supérieur dans leur pays respectif. Le portrait qu'ils ont dressé est loin d'être rose. L'Afrique du Sud étant un cas à part dont nous reparlerons plus tard, voici ce que les autres pays africains avaient à nous décrire.

Après l'accession à l'indépendance, ce qui advint dans les années soixante pour une majorité de pays, et face à une sous-scolarisation de l'ensemble des populations, la priorité des gouvernements a été à l'éducation. Une part importante des budgets nationaux y était consacrée et le nombre d'enfants fréquentant l'école a connu des bonds prodigieux. Et même si l'enseignement

supérieur était vu comme moins prioritaire que l'enseignement de base, des collèges techniques et universités furent agrandis ou fondés et un système de bourses d'État mis sur pied afin de faciliter l'accès aux études post-secondaires.

Tout cela a connu une grande mutation dans les années 1990 avec l'application de Programmes d'ajustement structurel (PAS) imposés par la Banque mondiale (BM). Cette dernière exige alors une réduction des dépenses gouvernementales, surtout en ce qui a trait aux transferts sociaux, en échange de prêts. Avec

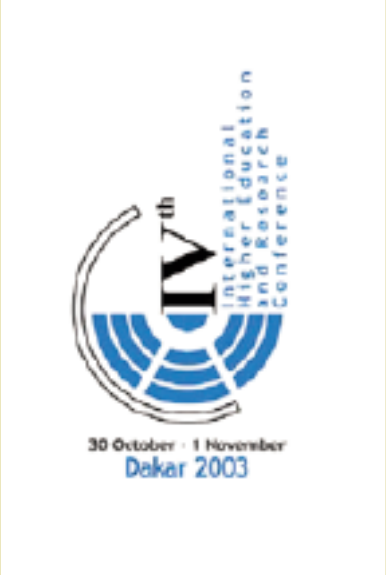

comme résultats une baisse des salaires des enseignants de 50 %, l'embauche de personnel sans qualifications dans les écoles, la fin des systèmes de bourses, la privatisation d'institutions nationales, une recherche universitaire anémique et plus souvent qu'autrement à visée commerciale. Le rattrapage amorcé se voit freiné : actuellement, il n'y a que 5 étudiants aux études supérieures par tranche de 1000 habitants en Afrique, comparativement à 25 en Europe, et à 50 aux États-Unis. Il est certain qu'en l'absence de bourses et avec des frais d'inscriptions élevés dans les institutions privées, seule l'élite a accès aux études supérieures, y compris l'enseignement technique.

Un autre problème important pour ces pays est la fuite des cerveaux. La demande salariale des professeurs d'université du Sénégal pour la prochaine négociation est de 1 million de francs CFA[1]. Avant que vous ne les croyez millionnaires, laissez-moi préciser qu'il s'agit là d'un salaire annuel de 2500 dollars ! Imaginez alors à quel point des professeurs peuvent être attirés par un emploi dans un autre pays. De plus, étant donné le peu d'infrastructures éducatives en enseignement supérieur et l'absence de perspectives d'emploi dignes de leurs qualifications, nombreux sont les étudiants qui quittent leur pays d'origine pour ne plus y revenir. Les échanges entre pays doivent alors être réglementés et se faire sur des bases équilibrées, dans des cadres juridiques sur lesquels nous devrions agir.

Le cas de l'Afrique du Sud

Le délégué sud-africain nous a candidement avoué que son voyage à Dakar pour assister à la conférence constituait son premier voyage en Afrique ! Beaucoup plus riche que les pays de l'Afrique sub-saharienne, l'Afrique du Sud a quand même son lot de difficultés dans sa démocratisation d'un système d'enseignement qui porte encore les traces du régime de l'apartheid.

Sous ce régime politique inique, chaque communauté raciale et linguistique avait ses propres institutions d'enseignement. Ainsi, il y avait des collèges et des universités pour les Blancs, en anglais et en afrikaans ; pour les Noirs en anglais ou en zoulou ; ou encore pour les Indiens en anglais ou en hindi. Depuis la fin du régime de l'apartheid en 1994, les efforts de démocratisation, d'intégration et de plus grande accessibilité ont connu un succès partiel. Les taux de réussite sont encore marqués par une division raciale et une culture de compétition entre les institutions d'enseignement se fait au détriment des anciens collèges noirs qui se vident de leurs meilleurs éléments au détriment de collèges mieux cotés.

Enseignement supérieur et mondialisation

L'affrontement entre les pays industrialisés et les pays en développement lors de la conférence ministérielle de l'OMC à Cancun, et qui a résulté en un échec des pourparlers, ne signifie qu'une pause dans le processus de mondialisation. En effet, l'émergence grandissante de négociations bilatérales ou de type régionales, comme la ZLÉA, posent à notre avis un danger encore plus grand. Le développement potentiel d'un marché global anarchique ne laisse rien présager de bon. C'est pourquoi cette IVe conférence a tenu à réitérer que l'éducation, y compris l'enseignement supérieur, ne saurait être l'objet de discussion commerciale comme si elle n'était qu'une marchandise ou un service comme les autres. À cet effet, l'IE recommande à ses affiliés de travailler en coalition avec elle, ses autres organisations membres et des ONG afin de rencontrer les négociateurs nationaux pour leur faire connaître notre point de vue.

La prochaine rencontre ministérielle de l'OMC devant se dérouler à Hong Kong en 2005, les délégués ont souhaité voir la Ve conférence sur l'enseignement supérieur se tenir elle aussi en Asie, et à un moment permettant de mieux nous concerter pour organiser notre réplique.

En attendant, nous aurons l'occasion de nous revoir lors du caucus des délégués de l'enseignement supérieur à la veille du prochain congrès de l'IÉ, en juillet prochain à Porto Alegre au Brésil. ▲

1 Communauté financière africaine, regroupant grosso modo les anciennes colonies françaises de la côte de l'Afrique de l'Ouest

Une côte à remonter pour un investissement public dans la formation

En février 2004 se tient un débat public important. La Commission parlementaire de l'éducation reçoit les mémoires des groupes intéressés à l'avenir de nos universités. Sous les aspects de la qualité de la formation, de l'accessibilité et du financement, le gouvernement Charest veut faire son lit sur le destin de nos grandes écoles universitaires.

Laval Rioux
Comité école et société

La FNEEQ y défendra ses positions sur la démocratisation de l'accès à une formation universitaire de qualité pour toutes les citoyennes et tous les citoyens qui en ont les capacités et la volonté. Comme dans les autres secteurs de l'éducation, mais moins que d'autres, celui de la formation universitaire a subi les effets d'un désinvestissement depuis dix ans. La part du financement public a décru : il était de 82 % en 1980, mais il est tombé à 73 % en 2003. La FNEEQ demande qu'on inverse cette tendance afin de rétablir un plus large financement de l'État, tout en visant à l'horizon la gratuité. Donc pas de dégel des frais de scolarité ; il faut envisager la plus forte accessibilité, ce qui suppose le moins de contraintes financières possibles pour les étudiantes et les étudiants, jeunes ou adultes.

Une autre tendance se manifeste depuis six ans : la hausse continue des inscriptions au premier cycle universitaire qui s'accompagne d'une hausse de persévérance aux études. La demande sociale pour une formation universitaire est évidente. Elle n'est pas due aux cohortes cégépiennes uniquement, mais aussi à des besoins de formation continue et de qualification professionnelle chez une part grandissante de la population québécoise. Les enjeux sont importants pour le développement de la collectivité et pour celui des personnes de tout âge. Notons que la démocratisation de l'accès aux études a fait de réels progrès, même si le rattrapage des années 1980 n'est certes pas terminé. Ce sont aujourd'hui les femmes qui comptent pour près de 60 % des inscriptions au premier cycle et leur présence est aussi prépondérante à l'éducation des adultes.

La FNEEQ considère l'Université et la formation qu'elle dispense comme un bien collectif qui fait partie du patrimoine, comme un bien public qui doit rester sous la responsabilité de l'État. Il n'est pas question d'y amener les entreprises et le secteur privé à une plus large contribution directe, en ter-

mes de donation et de partenariat, car cela nourrit le désengagement du gouvernement et porte un risque sur l'autonomie des universités, en plus d'exaspérer la concurrence entre les établissements.

La FNEEQ veut un financement public élargi et une reddition de compte de la part des administrations universitaires. Elle prône aussi la mise en place d'un véritable réseau universitaire qui ne serait pas érigé sur une hiérarchisation des établissements, comme la tendance nouvelle le voudrait. Tous les établissements doivent protéger un patrimoine académique de base garantissant une formation de qualité dans les principaux secteurs de la connaissance. La part accrue de la recherche et du financement de celle-ci par le gouvernement canadien pousse à cette différentiation entre établissements. On observe que la mission de formation prend moins d'importance dans la tâche annuelle des professeurs.

La FNEEQ se porte à la défense des universités en régions, celles issues de la création du réseau de l'Université du Québec qui est un réseau public. Les établissements en région ont une fonction de développement social et économique très appréciée des populations locales ; des mesures de financement doivent en garantir le développement et non pas une simple survie sans croissance en vue. La FNEEQ demande qu'on renforce l'arrimage entre les deux composantes de l'enseignement supérieur, les cégeps et les universités ; elle s'est prononcée sur le maintien du réseau collégial, sur les expériences de DEC-BAC, sur la coopération dans la conciliation des programmes de formation entre établissements de l'enseignement supérieur.

Le modèle ontarien n'est pas chose désirable pour la société québécoise, pour le maintien de son identité culturelle.

Enfin, la FNEEQ prend la défense des syndicats de chargé-es de cours qui ont permis l'atteinte des progrès en démocratisation de l'enseignement partout sur le territoire. Certains tentent de dénigrer leurs compétences et le rôle qu'ils ont dans la formation universitaire, prétendant que l'embauche massive de nouveaux professeurs de carrière est la seule garantie de la qualité de la formation. Les chargé-es de cours ont un rôle complémentaire dans la formation ; de plus leur présence permet aux professeurs d'investir plus de temps dans la recherche et la gestion des établissements, tout comme leur contribution à la collectivité régionale. Dans la plupart des universités, la formation des adultes, le soir ou en fin de semaine, est assurée depuis longtemps par des chargé-es de cours à la grande satisfaction des étudiantes et des étudiants. Nous sommes convaincus que les chargé-es de cours sont là pour rester, qu'il faut les intégrer davantage et surtout reconnaître leur indispensable contribution. ▲

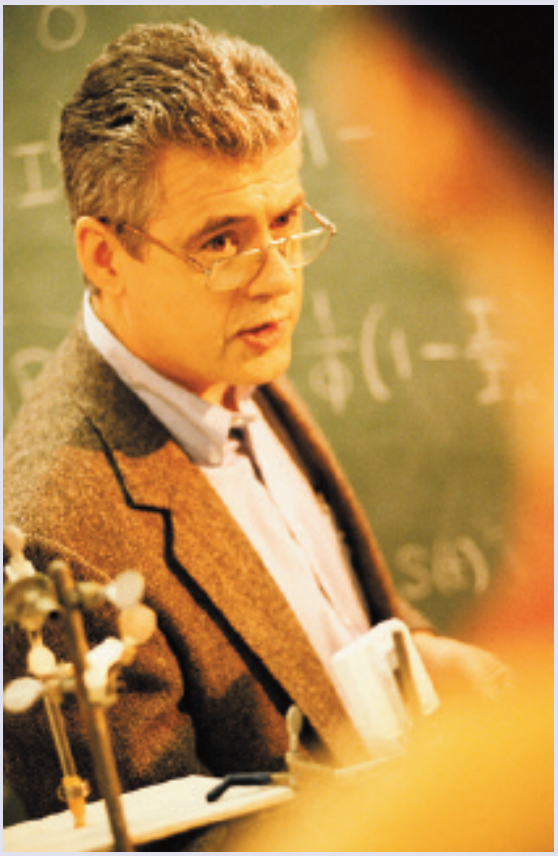

Consultez le mémoire sur le site de la Fédération www.fneeq.qc.ca

le travail se poursuit

Depuis le 1er avril 2001, la Loi sur l'accès à l'égalité dans des organismes publics et modifiant la Charte des droits et libertés de la personne oblige tous les organismes publics de plus de 100 employé-es à revoir leurs pratiques en matière d'accès à l'égalité. Donc, à l'instar de 700 autres organismes publics dans les réseaux de l'éducation, de la santé et des services sociaux et dans le secteur municipal, les cégeps ont entamé les démarches nécessaires afin de revoir leurs pratiques en matière d'accès à l'égalité.

Dominique Daigneault
Comité femmes

La lutte à la discrimination fait partie des actions syndicales depuis belle lurette. En plus d'appliquer elle-même des programmes d'accès à l'égalité pour les femmes et les communautés culturelles, historiquement, la CSN s'est prononcée à de nombreuses occasions en faveur de mesures d'accès à l'égalité, notamment en déposant un mémoire à la Commission sur la culture de l'Assemblée nationale dans le cadre des travaux de consultation sur la Loi 143 sur l'accès à l'égalité. Depuis plusieurs années, la discrimination fait aussi l'objet d'une clause dans toutes les conventions collectives du secteur public (art. 2-3.00 dans les conventions des cégeps) et elle est de plus en plus dénoncée dans les milieux de travail. Du côté de la FNEEQ, rappelons que plusieurs cégeps se sont dotés de Programmes d'accès à l'égalité (PAÉ) sur une base volontaire il y a de cela quelques années. Toutefois, les PAÉ développés dans les cégeps visaient tous l'accès à l'égalité pour les femmes ; aucun ne visait les trois autres groupes ciblés dorénavant par la Loi, soit les autochtones, les minorités visibles et les personnes dont la langue maternelle n'est ni le français ni l'anglais et qui font partie d'un groupe autre que celui des autochtones et des minorités visibles (art. 1.)

La discrimination systémique : une forme de discrimination qui perdure

Avec le temps, si ces actions ont fait en sorte que les manifestations de discrimination directe et intentionnelle tendent à s'estomper dans nos établissements, la discrimination systémique elle, perdure. Elle n'est ni explicite, ni même consciente. Elle peut même résulter de systèmes de valeurs ou de modes de gestion qui, à première vue, semblent traiter tout le monde de la même façon, mais qui dans les faits, ont comme conséquence d'exclure ou de désavantager certains groupes sociaux comme les minorités visibles par exemple.

Donc, bien que la discrimination systémique s'exprime de façon plus insidieuse que la discrimination directe et intentionnelle, elle est tout aussi préjudiciable pour les personnes qui la subissent notamment en entravant leur libre accès au marché du travail. La distribution préférentielle dans le marché du travail de la population selon le sexe et l'origine ethnique découle d'un jeu complexe de frontières internes qui continuent de prévaloir. Le maintien de ces frontières repose notamment sur les rapports de collaboration et de solidarité développés au fil du temps par les membres du groupe majoritaire en fonction de leurs propres caractéristiques – sentiment de reconnaissance entre les gens issus du groupe majoritaire, partage de codes symboliques, réseautage – et rend difficile l'accès à d'autres groupes minoritaires exclus de par leur sexe ou leur origine ethnique. Des recherches sur l'impact du racisme quant à l'accès à l'emploi pour les nouveaux arrivants et les nouvelles arrivantes ont identifié de nombreux obstacles qui pourraient intervenir dans le processus d'embauche. Certains de ces obstacles peuvent entraver l'embauche de ces personnes comme enseignantes ou enseignants : méconnaissance des processus d'embauche, problèmes de reconnaissance des acquis, entrevues mal adaptées, préjugés quant à l'origine ethnique…

La Loi sur l'accès à l'égalité : des objectifs à atteindre, des moyens à mettre en place

La *Loi sur l'accès à l'égalité* vise à accroître la présence des groupes visés là où la Commission des droits de la personne et de la jeunesse a identifié une sous-représentation.

Les cégeps ont réalisé les premières étapes du processus prévu à la Loi. La première de ces étapes fut l'analyse des effectifs. Chaque établissement devait recenser les personnes faisant partie des groupes ciblés pour chaque type d'emploi. Cette analyse des

effectifs devait ensuite être envoyée à la Commission qui déterminait s'il y avait effectivement sous-représentation pour chacun des groupes visés. Pour ce faire, la Commission a confronté les données obtenues à une analyse de disponibilité. La Commission juge qu'il y a sous-représentation lorsque le taux de personnes des groupes ciblés dans l'analyse d'effectifs est en deçà du taux identifié dans l'analyse de disponibilité. L'analyse de disponibilité représente en effet, les taux pour chacun des groupes ciblés des personnes ayant les compétences et exigences requises pour occuper un poste donné dans une zone identifiée.

Par la suite, si la Commission estime que la représentation des groupes visés dans les emplois de l'organisme était non conforme à leur disponibilité dans la zone de recrutement applicable, elle fait parvenir un avis indiquant qu'il y a obligation d'établir un PAÉ conformément à l'article 9 de la loi. Le PAÉ doit comprendre notamment les objectifs quantitatifs visés pour les personnes faisant partie de chaque groupe visé, par type ou regroupement de types d'emplois, une analyse du système d'emploi ainsi qu'une série de mesures visant l'atteinte des objectifs quantitatifs.

Si l'analyse du système d'emploi permet d'établir des constats de discrimination potentielle, ceux-ci devront être pris en considération lors de l'élaboration du PAÉ.

Les mesures de redressement sont temporaires. En effet, les moyens à mettre de l'avant pour augmenter la représentation des membres des groupes ciblés sont justifiés jusqu'à ce que les objectifs quantitatifs pour éliminer la sous-représentation soient atteints. Il est important de mentionner que, l'obligation d'accommodement ne doit pas entraîner de contrainte excessive, notamment en ce qui concerne les droits des autres travailleuses et travailleurs.

Différents types de mesures

Plusieurs mesures peuvent être appliquées. Tout d'abord, lors des processus de sélection on peut procéder à une embauche préférentielle si les gens qui ont posé leur candidature sont de compétence équivalente. Cette façon de procéder exige d'utiliser une méthode d'évaluation des candidatures la plus objective et la plus précise possible. Certains critères peuvent s'avérer plus complexes à évaluer, notamment ceux qui comportent une grande part de subjectivité comme le dynamisme ou le leadership. Il faut viser l'élimination des biais introduits par cette part de subjectivité. À ce sujet, la Commission des droits de la personne et de la jeunesse suggère d'appliquer une méthode de sélection qui utilise un classement par niveau de résultats (99 % à 95 %; 94 % à 90 %; 89 % à 85 %; etc.) plutôt que d'octroyer automatiquement le poste à la personne qui a le pointage le plus élevé.

D'autres mesures peuvent être utilisées pour faciliter la recherche de candidatures. Par exemple, pour contrer l'effet de réseautage, le bouche à oreille ou tout autre procédé qui peut introduire un biais quant à l'accès au processus de sélection, on peut diversifier les moyens de recrutement afin d'attirer les meilleures candidatures possibles dans tous les milieux, par exemple en ciblant des organismes communautaires, des centres d'emploi, des associations professionnelles et ainsi rejoindre davantage de personnes issues des groupes visés. Un autre élément essentiel est de bien former et sensibiliser les personnes qui prendront part au processus de sélection.

Même lorsque les personnes issues de groupes discriminés réussissent à être embauchées, il arrive que leur intégration au milieu de travail ne se fasse pas sans heurts. Dans le cadre de leurs fonctions, elles pourront être confrontées à diverses manifestations de discrimination leur causant préjudice. C'est le cas par exemple du harcèlement sexuel et sexiste visant les femmes ou du harcèlement racial dans le cas des minorités visibles ou de certaines minorités ethniques.

C'est pourquoi les mesures d'accès à l'égalité développées dans les divers milieux de travail ne doivent pas cibler uniquement la sélection et l'embauche, mais aussi inclure des actions visant à créer un environnement de travail accueillant pour chaque personne, quel que soit son sexe, son origine et la couleur de sa peau et ainsi, assurer le maintien en emploi des personnes embauchées. Par exemple, en instaurant une politique contre le harcèlement et la violence au travail, des mesures facilitant la conciliation travail-famille, une politique d'accueil et d'intégration pour le nouveau personnel, un programme d'accueil pour bien les intégrer à leurs fonctions et à la vie départementale, etc. À nous de déployer notre créativité afin de trouver les moyens qui conviennent le mieux à notre environnement et à notre culture de travail. On peut aussi s'inspirer des nombreux exemples qui figurent dans la documentation fournie par la Commission.

Un dernier mot au sujet des mesures à mettre de l'avant. Dans son *Guide d'élaboration d'accès à l'égalité en emploi*, la Commission mentionne que «Lorsque les mouvements de personnel sont régis par une règle où l'ancienneté prévaut et que les objectifs quantitatifs poursuivis ne peuvent être

atteints dans un délai raisonnable, il serait pertinent d'envisager, de concert avec le syndicat, une mesure pour remédier à la situation.» (2003, p.13) À ce sujet, rappelons que la Loi sur l'accès à l'égalité est claire sur ce que l'on ne peut pas faire sur cette question. En effet, l'article 14 (5) stipule que: «14. Un programme ne peut obliger un organisme: (…) 5) à exclure l'ancienneté comme critère d'embauche, de promotion, de licenciement, de mise à pied, de rappel au travail ou de redéploiement des effectifs.»

Donc, s'il est impératif de mettre en place des moyens afin de faciliter les objectifs à atteindre en matière d'égalité en emploi, on ne peut obliger les syndicats et les employeurs à remettre en question les règles d'ancienneté.

Un facteur de réussite: la participation active des instances syndicales!

L'introduction de PAÉ dans les milieux de travail ne se fait pas toujours sans heurts. C'est pourquoi il est indispensable de bien informer et de sensibiliser les gens en place sur les politiques, les objectifs visés et les mesures à appliquer. La lutte à la discrimination a toujours été au cœur de nos actions syndicales. L'élaboration, l'adoption et l'introduction de telles mesures doivent se faire avec la participation active de toutes les instances, y compris bien sûr des instances syndicales. Plusieurs défis demeurent à relever comme la réalisation d'outils efficaces pour atteindre nos objectifs locaux et la sensibilisation afin de contrer les résistances qui pourraient être liées à leur application. Les mesures que nous mettrons en place sont importantes car ce sont elles qui nous permettront de développer et de renforcer de nouvelles formes de solidarités essentielles à la construction d'une société plus inclusive et plus juste. ▲

Pour en savoir plus:

CSN (2000) **Mémoire sur le projet de loi 143: Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans les organismes publics et modifiant la Charte des droits de la personne**, présenté à la Commission de la culture, août 2000, 23 p.

CDPDJ (2003) **Guide d'élaboration d'un programme d'accès à l'égalité en emploi.** 38 p.

CDPDJ (2003) **Guide pour l'analyse du système d'emploi**, 48 p.

Les fneequeries

PUBLICATION D'UNE ÉTUDE SUR LA FORMATION OFFERTE DANS LES PME AU QUÉBEC

À l'automne 2003, les résultats d'une étude intitulée *Repenser l'offre de formation publique pour développer la formation de la main d'œuvre dans les PME du Québec*, réalisée sous la direction de Colette Bernier professeure au Département des relations industrielles de l'Université Laval, ont été publiés. Cette recherche a été réalisée sous les auspices conjoints de la CSQ et de la CSN, un résumé substantiel a été produit et plusieurs copies ont été transmises aux syndicats de la FNEEQ de manière à partager le plus largement possible les conclusions de cette étude, qui s'avère d'un intérêt certain pour l'évolution de la formation sur mesure dans les institutions d'enseignement public secondaire et collégial. En étudiant la formation sur mesure offerte par ces institutions pour les PME du Québec, l'auteure dresse un portrait comparatif cégep-secondaire de la formation qui témoigne d'une appréciation nuancée de la situation de l'offre publique et qui reconnaît son importance et sa fonction citoyenne. Elle table, de plus, sur la diversité et l'hétérogénéité de la demande des entreprises, ce qui l'amène à définir une typologie des PME en regard de la formation. L'étude réalisée par l'équipe de l'Université Laval soutient que l'idée du tout au commerce n'est peut-être pas la voie à suivre même en matière de formation sur mesure aux entreprises. Elle avance des pistes «réseau» pour l'orientation de ce secteur public de formation. *Ronald Cameron*

Au 4e forum social mondial à Mumbaï en Inde APPEL À UNE CONFÉRENCE INTERNATIONALE À RAMALLAH EN OCTOBRE 2004

Ronald Cameron, secrétaire général de la FNEEQ, a participé au 4e Forum social mondial (FSM) qui s'est terminé le 21 janvier dernier. Plus d'un millier d'ateliers, de conférences, de panels se sont déroulés au cours des cinq jours de la durée du forum à Mumbai en Inde. L'un des ateliers a porté sur le travail des enseignantes et des enseignants palestiniens à partir d'une présentation de Rifat Sabbah de l'organisme non-gouvernemental palestinien *Teacher Creativity Center* (TCC). «*Cet atelier réunissait des personnes en provenance de la Belgique, du Canada et du Québec, de la Corée du Sud, des États-Unis, de la France, de la Hollande, de la Palestine, du Royaume Uni, du Sénégal, de la Syrie, de la Tunisie et de plusieurs régions de l'Inde.*

Au cours de la discussion, les personnes présentes ont adopté le projet de tenir une conférence à Ramallah en octobre prochain» nous dit Ronald Cameron. Pour plus d'informations, consultez le ‹http://education-palestine.org›

La CSN unit ses forces !

« Des syndicats solides, des pratiques syndicales démocratiques, une démarche collective qui renforce les droits des travailleuses et des travailleurs mais aussi les droits de ceux qui, dans la société québécoise, n'ont pas la capacité de se regrouper. Tels sont nos objectifs.

Nos syndicats réunis au sein de la CSN sont depuis près de cent ans un facteur déterminant du progrès au Québec. Les renforcer, prendre le temps qu'il faut pour les rendre plus efficaces est le premier service à rendre à tous ceux qui en sont membres.

La tourmente sociale et politique dans laquelle le gouvernement actuel nous plonge met encore plus en lumière l'importance de nos syndicats et de notre confédération. Ce sont nos outils à nous. Il nous appartient d'en assurer la vigueur et la pertinence. »

Les membres du comité exécutif de la CSN entreprennent une tournée des régions du Québec. Venez débattre avec eux des enjeux actuels et des moyens à prendre pour renforcer notre action syndicale.

Renseignez-vous auprès de votre conseil central.

CSN

Conception graphique: QUATUOR COMMUNICATION